



RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNÉE 2022



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

Sommaire

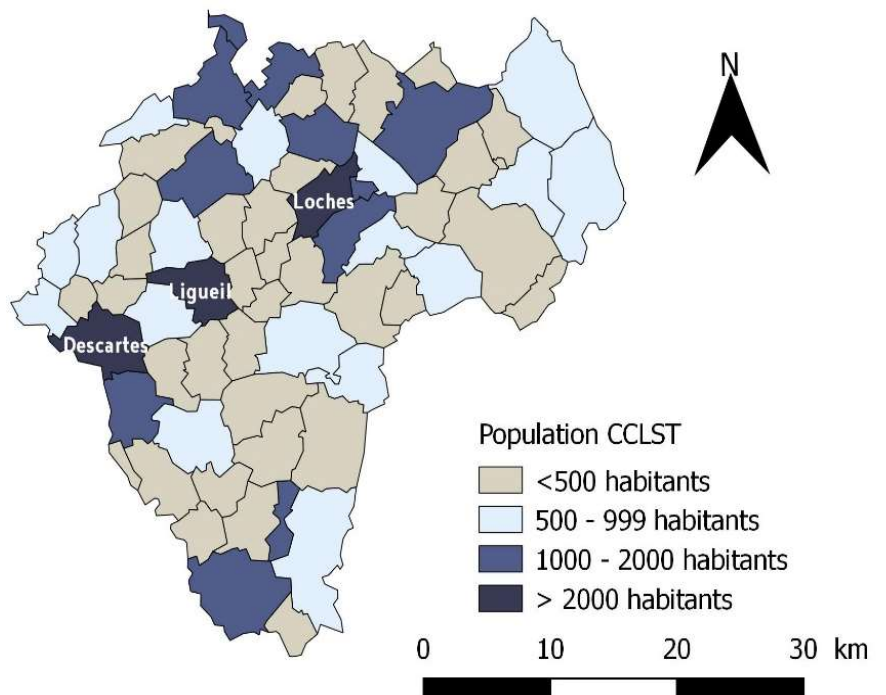
Présentation du territoire.....	3
Chapitre 1 – Faits marquants 2022	4
Harmonisation du mode de financement du service	4
Mise en place de l’extension des consignes de tri.....	4
Mise en place du tri à la source des biodéchets	4
Centre d’Enfouissement Technique (C.E.T.) de La Celle-Guenand	5
Analyses des mâchefers – Site La Celle-Guenand.....	5
Points de regroupement et circuits de collecte en régie.....	5
Régie : renouvellement de matériel	6
Difficultés d’approvisionnement liées à la pénurie de matières premières.....	6
Inflation conséquente des matières premières.....	6
Ouverture de la nouvelle déchèterie à Descartes	6
Déchèteries : nouveaux horaires	7
Centre de tri interdépartemental	7
Coopération avec d’autres structures	7
Chapitre 2 – L’organisation interne.....	8
Chapitre 3 – La collecte en porte à porte	8
Organisation de la collecte	8
Résultats 2022 des collectes en porte à porte.....	11
Répartition des matériaux collectés	12
La vente des contenants de pré-collecte	13
Chapitre 4 – La collecte en points d’apport volontaire	13
Organisation de la collecte en points d’apport volontaire	13
Résultats 2022 des collectes en PAV	14
Chapitre 5 – La collecte en déchèterie	15
L’organisation des déchèteries	15
Résultats 2022 des collectes en déchèteries	17
Chapitre 6 - Le traitement des déchets	20
Localisation des unités de traitement.....	20
Nature des traitements.....	20
Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)	20
Chapitre 7 – Plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.....	21
Chapitre 8 - Budgets et coût du service	23
Les dépenses de fonctionnement.....	23
Les recettes de fonctionnement	25
La section d’investissement	26
Chapitre 9 – Suivis des sites d’enfouissements.....	27
Le site de La Celle-Guenand.....	27
Le site de Chanceaux-près-Loches	28
Chapitre 10 – Projets 2023	29
Collecte	29
Régie de collecte – site de La Celle-Guenand	29
Déchèteries	30
Prévention des déchets	30

Présentation du territoire

Regroupant au 1^{er} janvier 2022 soixante-sept communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques.

Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 29 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte.

Comptant 51 073 habitants, la population du territoire est constante par rapport à 2021.



Répartition de la population (source : INSEE)			
Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
51 073	23 835	1 809,5	28,2

Chapitre 1 – Faits marquants 2022

Harmonisation du mode de financement du service

Depuis le 1er janvier 2022, la compétence déchets ménagers est financée par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) appliquée sur les 67 communes.

Neufs taux de TEOM ont été votés le 14 avril 2022 pour l'ensemble du territoire. Ces 9 taux ont été fixés selon 2 critères : la situation géographique de l'utilisateur et son niveau de service de collecte :

- Soit les déchets sont collectés par le camion benne en porte à porte,
- Soit ils sont collectés dans un point de regroupement situé entre 100 et 300 mètres de la limite de propriété,
- Soit ils sont collectés dans un point de regroupement situé à plus de 300 mètres de la limite de propriété.

L'objectif de Loches Sud Touraine étant de n'avoir que 3 taux en 2032, correspondants à ces 3 niveaux de service rendus.

Mise en place de l'extension des consignes de tri

Par anticipation par rapport à l'obligation réglementaire du 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes Loches Sud Touraine a mis en place les nouvelles consignes de tri à compter du 1^{er} avril 2022. C'est ainsi que tous les emballages sont désormais collectés via le bac jaune ; cela comprend les films plastiques, les barquettes, les pots de yaourts, ... A ce titre, la Communauté de communes a contractualisé avec le centre de tri de Seiches sur le Loir (49) pour affiner le tri suivant toutes les filières de valorisation ou de développement créées du fait de ces nouveaux emballages collectés.

Une campagne de communication a été menée afin de sensibiliser les usagers à ces nouvelles pratiques via les supports existants tels que les réseaux sociaux (vidéos notamment) mais aussi le journal "En Commun" ainsi que sur le terrain (bas d'immeuble, sorties d'école, marchés).

A fin 2022, on constate une hausse de 21% des emballages collectés soit 317 tonnes supplémentaires par rapport à 2021.

Mise en place du tri à la source des biodéchets

Afin de répondre aux obligations de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, les élus de la Communauté de communes ont fait le choix de réaliser une étude préalable pour déterminer le scénario le plus approprié aux spécificités du territoire.

De ce fait, la Communauté de communes a répondu à un appel à projet de l'ADEME pour financer le travail d'un bureau d'études sur ce sujet à hauteur de 70%. La subvention ayant été validée et l'étude a démarré au printemps 2022 pour se terminer début 2023.

En 2022, l'étude a permis de caractériser le gisement de biodéchets contenus dans les ordures ménagères collectées (sac ou bac noir). C'est ainsi, qu'à l'échelle du territoire, un gisement de 3400 tonnes par an a été identifié soit 33% de biodéchets sont encore présents dans les ordures ménagères résiduelles. Ces biodéchets sont majoritairement des déchets alimentaires non consommables (épluchures) mais aussi en moins grande quantité des aliments partiellement ou non consommés ou du pain.

Ces biodéchets ayant une valeur agronomique, la loi AGEC demande aux collectivités de mettre en place des outils de tri à la source de ces déchets afin de permettre un retour à la terre. Les outils sont au choix du compostage individuel, du compostage collectif ou bien de la collecte de ces biodéchets. Le scénario adapté au gisement et au territoire de la Communauté de communes le sera début d'année 2023 afin de préparer le déploiement tout au long de l'année et être prêts en 2024.

Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) de La Celle-Guenand

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés :

- En 2022, des travaux de voirie ont été menés au droit du hangar « papier » afin d'agrandir l'aire de circulation des camions ainsi que des marquages au sol visant à sécuriser la circulation et le stationnement des véhicules vis-à-vis des déplacements piétonniers sur le site.
- En septembre 2022, des travaux d'électricité ont été menés afin de mettre aux normes les installations conformément aux rapports de contrôle.
- En novembre 2022, le bâtiment de stockage des bacs et composteurs neufs attenant au hangar papier a été entièrement bardé sur deux faces évitant ainsi les envols de pièces de bacs et l'introduction d'eau de pluie dans les bacs.
- Étude du quai de transfert en vue du démarrage du nouveau centre de tri à Parçay-Meslay afin de transformer les quais actuels pour y installer des bennes à Fonds Mouvants Automatiques (FMA).

Analyses des mâchefers – Site La Celle-Guenand

La société Ginger Burgeap a procédé à l'analyse chimique de la grave de mâchefer afin de pouvoir les valoriser et les utiliser en technique routière selon la norme NF P 11-300 F61.

L'analyse chimique a été réalisée sur environ 9 255 tonnes de mâchefers.

Il en ressort de cette analyse que l'ensemble des mâchefers sont valorisables en techniques routières hormis 3 000 mètres cubes qui ne sont pas conformes.

Par la suite, après valorisation d'une partie de ces mâchefers en technique routière et la fermeture définitive du casier, un bureau d'études pourra être mandaté pour réaliser le dossier définitif de cessation d'activité de l'enfouissement du site de La Celle-Guenand.



Points de regroupement et circuits de collecte en régie

Un travail a été effectué sur les points de regroupement de certaines communes au sud du territoire afin d'identifier les améliorations à y apporter.

En effet, certains points de regroupement étaient sous dotés de bacs, ou encore, les plateformes étaient non aménagées.

Grâce à un travail de concert avec les communes, des solutions adaptées ont pu être apportées.

Par ailleurs, certains circuits de collecte ont été optimisés par la mise en place de points de regroupement sur certaines communes, ce qui a permis de diminuer la distance parcourue par les camions de 4% par rapport à l'année 2021.

Régie : renouvellement de matériel

Afin de renouveler le parc de véhicule de collecte, un appel d'offre a été lancé en septembre 2021 pour un camion de collecte bi-compartmenté d'un montant d'environ 222 710 € H.T.

Suite à un retard en termes de délai de production, celui-ci sera livré en juin 2023.

Le marché à bons de commande conclut avec SULO en 2021 a permis le renouvellement de 14 colonnes à verre et 6 colonnes à papier en 2022.

Un marché a été publié en février 2022 afin d'acquérir une nouvelle grue hydraulique pour la collecte des points d'apport volontaire qui sera livrée en mi-2023.

En décembre 2022, le télescopique utilisé au centre d'enfouissement pour le chargement de verre a été rééquipé de pneus spécifiques, afin d'éviter les crevaisons à répétitions, pour un montant de 10 821 € HT.

Difficultés d'approvisionnement liées à la pénurie de matières premières

Suite à une pénurie importante de matières premières, les délais de livraison des bacs et composteurs ont été allongés.

En effet, ESE – fournisseur des bacs roulants - a subi d'importantes difficultés d'approvisionnement de plastique occasionnant des retards dans la production des contenants de collecte. De ce fait, les délais de livraisons aux particuliers ont été durement impactés au cours de l'année 2022.

Inflation conséquente des matières premières

En 2022, le coût des matières premières a connu une inflation très importante, ce qui s'est traduit par une augmentation d'environ 25 % du coût d'achat des contenants de collecte.

Cependant, cette augmentation n'a pas été répercutée par la Communauté de communes sur le montant acquitté par les usagers pour l'achat de leurs bacs et composteurs.

Ouverture de la nouvelle déchèterie à Descartes



Après 9 mois de travaux, la nouvelle déchèterie à Descartes a ouvert le 29 juin 2022. Parmi les nouveautés, elle propose un tri optimisé avec les plastiques durs, deux bennes « mobilier » pour séparer le bois des autres matériaux d'ameublement, le plâtre en plus des autres déchets « classiques » séparés dans différentes bennes. À cela s'ajoute un espace de dépôt au sol des déchets verts et une surface de réemploi sur le principe « je dépose je prends ».

Le bilan à la fin de l'année est positif ; seule déchèterie à avoir eu sa fréquentation se maintenir et le volume de tout-venant a baissé de 20 %.

Par ailleurs sur le parc de huit déchèteries, 2 caissons de 30 m³, 1 caisson de 25 m³ et 1 caisson de 10 m³ ont été achetés afin de renouveler le matériel trop usagé.

Déchèteries : nouveaux horaires

Après étude des fréquentations sur les déchèteries de Bossay-sur-Claise et Le Grand Pressigny, il s'est avéré nécessaire d'aménager le nombre de jours d'ouverture. De ce constat, la déchèterie de Bossay-sur-Claise est passée de 7 demies journées d'ouverture à 4 et celle du Grand-Pressigny de 6 à 4 au 1^{er} août 2022.

Cette nouvelle organisation permet l'emploi d'un agent et l'ouverture par demi-journée de façon homogène pour les 2 sites.

Enfin, après quelques problèmes liés à cette réorganisation, notamment de saturation d'espace dans les bennes, un réaménagement de la déchèterie de Bossay-sur-Claise sera réalisé en ajoutant une benne.

Centre de tri interdépartemental

Les travaux du centre de tri de Parçay-Meslay, pour une capacité de tri de 53000 tonnes ont débuté en 2022. Sa mise en service est prévue au 1^{er} janvier 2024 avec une période d'essais et de montée en charge qui devrait débuter à l'automne 2023.

Ce projet a été formalisé par la prise de participations dans une société publique locale (SPL) qui a vu le jour le 07 janvier 2019 ; la Communauté de communes Loches Sud Touraine est actionnaire avec 11 autres EPCI de la SPL Tri Val de Loir(e).

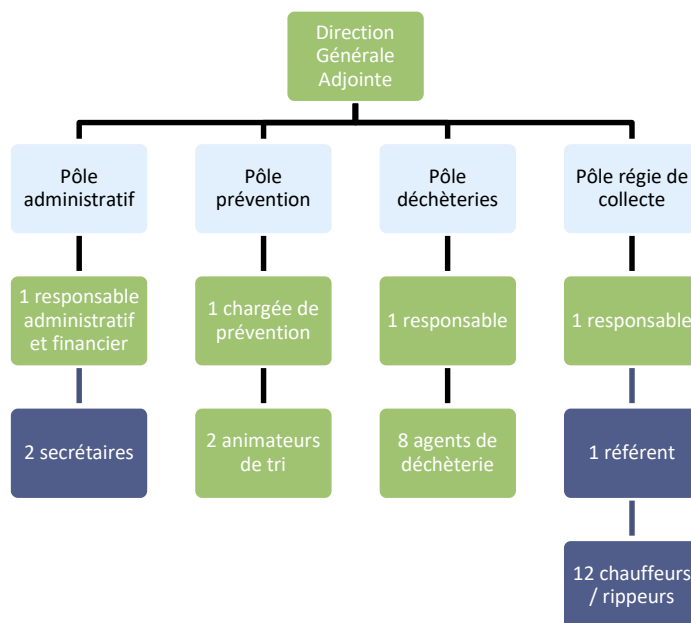
Coopération avec d'autres structures

La collectivité est adhérente au syndicat Touraine Propre, créé en 2002, qui a pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets. En 2022, Touraine Propre a mené à la demande et pour le compte des EPCI d'Indre et Loire, une étude visant à déterminer le ou les scénarii à mettre en œuvre pour palier à la fermeture programmée à court terme des divers centres de traitement des ordures ménagères départementaux. Cette étude se poursuit sur le début d'année 2023 avec une prise de décision attendue tout début d'année au vu de la rapidité des échéances de fermeture.

Aussi, Touraine Propre a demandé un financement à l'ADEME pour que ses collectivités adhérentes puissent expérimenter le compostage partagé dès 2022.

Chapitre 2 – L'organisation interne

Le service déchets ménagers est intégré dans la direction de l'Environnement. Il est constitué de 29 agents.



L'année 2022 a été marquée par :

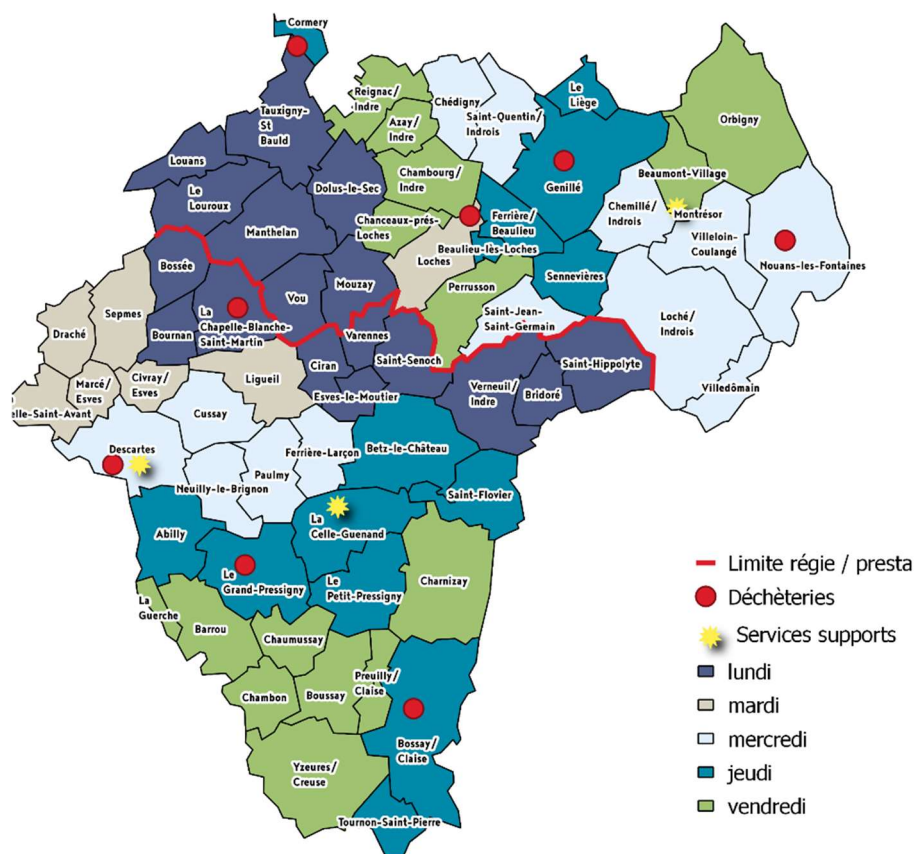
- La désignation d'un nouveau Vice-Président en charge des déchets ménagers et de la prévention, Bruno MÉREAU qui est également Maire de Descartes.
- La réorganisation du service déchets ménagers et prévention, afin de palier au fait que le responsable de service n'a pu être remplacé, malgré les multiples publications de l'annonce de recrutement. À ce titre, le pôle administratif a été renforcé avec l'arrivée de Rabia Tenouri en tant que responsable administratif et financier et la répartition des missions a été revue entre les 4 encadrants du service.
- L'absence des animateurs de tri sur une partie de l'année. Cette situation a perduré en fin d'année 2022 (et au-delà).
- La création d'un poste de référent sur le pôle « régie de collecte » afin de relayer et de seconder le responsable en cas d'absence. Ce poste a été pourvu en interne par un agent titulaire.
- L'absence d'un agent de collecte titulaire qui a été en arrêt maladie d'avril 2022 jusqu'à la fin de l'année 2022 et le reclassement d'un agent de collecte titulaire, en interne, au sein des déchèteries. Cette situation a nécessité de faire appel à des intérimaires. Afin de minimiser les dépenses, 2 agents de collecte ayant donné satisfaction en tant qu'intérimaires ont été intégrés aux effectifs de la Communauté de communes par un contrat d'un an.
- Le départ d'un agent de déchèterie à la retraite en 2022 qui n'a pas été remplacé du fait de l'aménagement des horaires d'ouverture.

Chapitre 3 – La collecte en porte à porte

Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la répartition entre la régie et la prestation est la suivante :

La collecte en régie



La collecte en régie s'organise avec trois véhicules de collecte de 21 m³ bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Durant la période de juillet-août, un deuxième passage est organisé pour les campings en cas de besoin le lundi.

Les jours de collecte sont les suivants :

JOUR	CIRCUIT A (1 chauffeur, 1 ripeur)	CIRCUIT B (1 chauffeur, 2 ripeurs)	CIRCUIT C (1 chauffeur, 2 ripeurs)
LUNDI	Bournan, Bossée, La Chapelle-Blanche-Saint- Martin	Verneuil-sur-Indre, Bridoré Saint-Hippolyte	Saint-Senoche, Varennes, Esves-le-Moutier, Ciran
MARDI	Sepmes, Marcé-sur-Esves, Civray-sur-Esves	La Celle-Saint-Avant, Draché	Ligueil
MERCREDI	Paulmy, Cussay, Neuilly-le- Brignon, Ferrière-Larçon	Descartes (centre)	Descartes (les Écart), Balesmes
JEUDI	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur-Claise	Abilly, Le Grand-Pressigny	Saint-Flavier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand, Le Petit Pressigny,
VENDREDI	Chambon, Barrou, Boussay, Chaumussay, La Guerche	Preuilly-sur-Claise, Charnizay	Yzeures-sur-Creuse

En 2022, la collecte en porte à porte pour la collecte en régie a représenté :

- 4 086 tonnes d'ordures ménagères (contre 4 415 tonnes en 2021)
- 761 tonnes d'emballages (contre 603 tonnes en 2021)
- 98 152 km parcourus (contre 102 300 km en 2021)

La collecte en prestation

La collecte en prestation s'organise avec **4 bennes de 26T bi-compartmentées, 2 bennes de 19T mono-compartmentées et 1 micro-benne de 3,5T** permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine.

Le prestataire assure également une collecte spécifique des DNDAE le vendredi dans le centre-ville et les zones d'activités de la commune de Loches ainsi qu'une collecte supplémentaire le lundi avec une micro-benne de 3,5 tonnes, du 1^{er} avril au 31 octobre 2022.

Les jours de collecte sont les suivants :

JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Circuit 1 : Louans, Dolus-le-Sec (30 %), Le Louroux Circuit 2 : Manthelan	Circuit 1 : Tauxigny-Saint-Bauld Circuit 2 : Vou, Mouzay, Dolus-le-Sec (70 %)
MARDI	Loches : deux secteurs en 26T bi-compartmentés, secteur 19T mono-compartmenté, secteur micro-benne	Loches : secteur en 26T bi-compartmentés
MERCREDI	Circuit 1 : Chédigny, St-Quentin-sur-Indrois Circuit 2 : Nouans-les-Fontaines, Villeloin-Coulangé	Circuit 1 : Chemillé-sur-Indrois, Montrésor, St-Jean-St-Germain Circuit 2 : Marché de Loches, Villedômain, Loché-sur-Indrois,
JEUDI	Circuit 1 : Cormery Circuit 2 : Le Liège, Genillé (60 %) Circuit 3 (3,5T) : Cormery, Beaulieu-Lès-Loches, Marché de Cormery	Circuit 1 : Beaulieu-Lès-Loches, Sennevières Circuit 2 : Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé, Sennevières
 VENDREDI	Circuit 1 : Perrusson, Azay-sur-Indre Circuit 2 : Reignac-sur-Indre, Azay-sur-Indre	Circuit 1 : Orbigny, Beaumont-Village Circuit 2 : Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Azay-sur-Indre
Nuit de jeudi à vendredi	Tournée DNDAE* et cartons professionnels de la commune de Loches	
SAMEDI		Marché de Loches

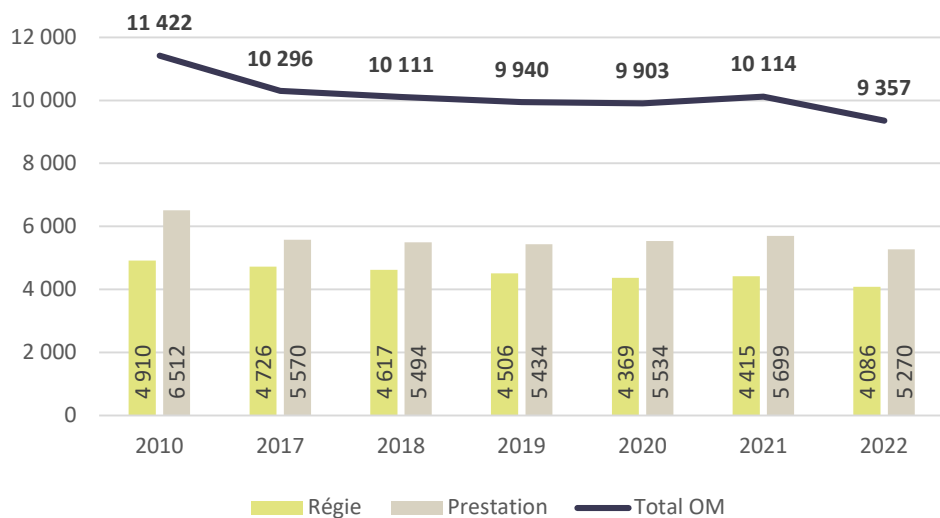
*DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

En 2022, la collecte en porte à porte effectuée par le prestataire a représenté :

- 5 271 tonnes d'ordures ménagères (contre 5 699 tonnes en 2021)
- 989 tonnes d'emballages (contre 835 tonnes en 2021)
- 310 tonnes de déchets d'activités économiques (contre 293 tonnes en 2021)
- 50 tonnes de cartons d'activités économiques (contre 51 tonnes en 2021)
- 115 384 km parcourus (contre 113 287 km en 2021)

Résultats 2022 des collectes en porte à porte

Évolution de la production d'ordures ménagères (en tonnes)



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2022

Déchets ménagers non valorisables

9 357 tonnes (soit -8,09 % par rapport à 2021)

On note une nette diminution des tonnages d'ordures ménagères sur l'ensemble du territoire. Sur le secteur de la régie, cette baisse est de 8,05 % et de 8,12 % sur le secteur prestation.

183,2 KG / HABITANT EN 2022

CONTRE 196,8 KG/HABITANT EN 2021

Emballages ménagers

1 750 tonnes (soit +21,7 % par rapport à 2021)

Les tonnages d'emballages continuent d'augmenter, en particulier sur le secteur de collecte en régie qui enregistre une hausse de +26,2 %, contre +18,44 % sur le secteur de collecte en prestation. Cet accroissement est consécutif à l'extension des consignes de tri mise en place au 1^{er} avril 2022.

34,3 KG / HABITANT EN 2022

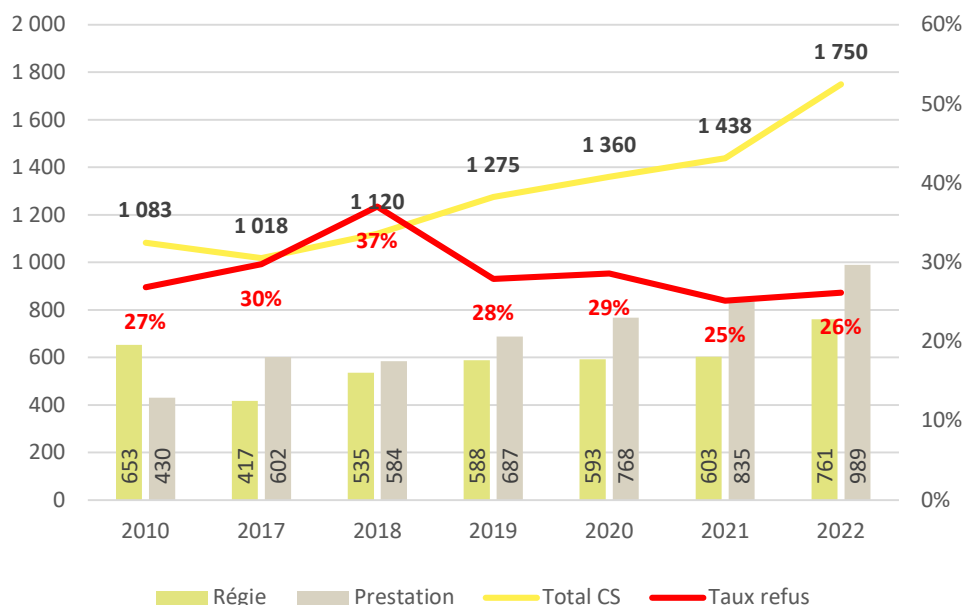
CONTRE 27,9 KG/HABITANT EN 2021

CHIFFRES NATIONAUX

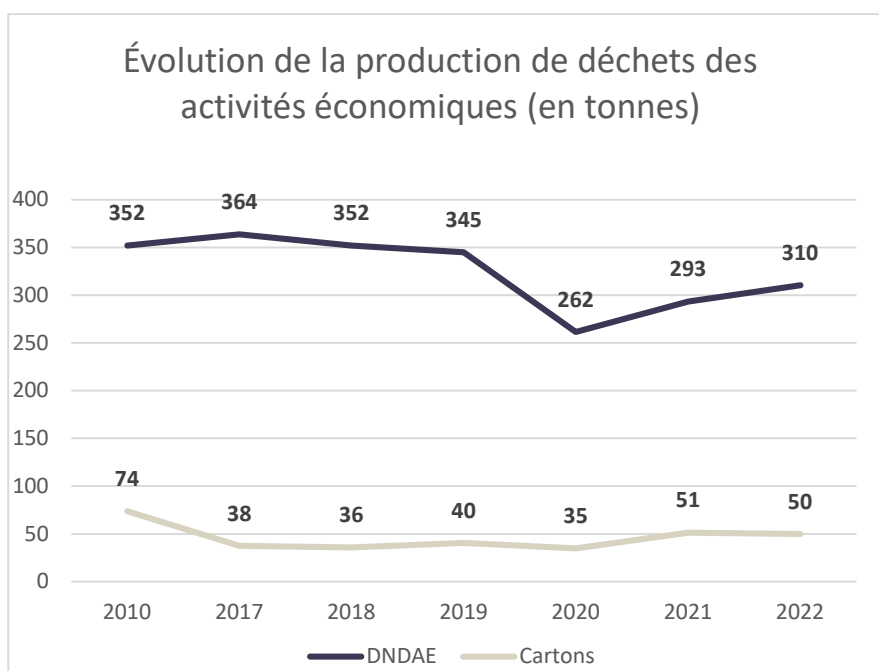
BILAN ADEME 2019 ET CITEO 2021

248 Kg d'ordures ménagères/habitant
20 kg d'emballages ménagers/habitant

Évolutions de la production d'emballages ménagers (en tonnes) et du taux de refus



La collecte des activités économiques

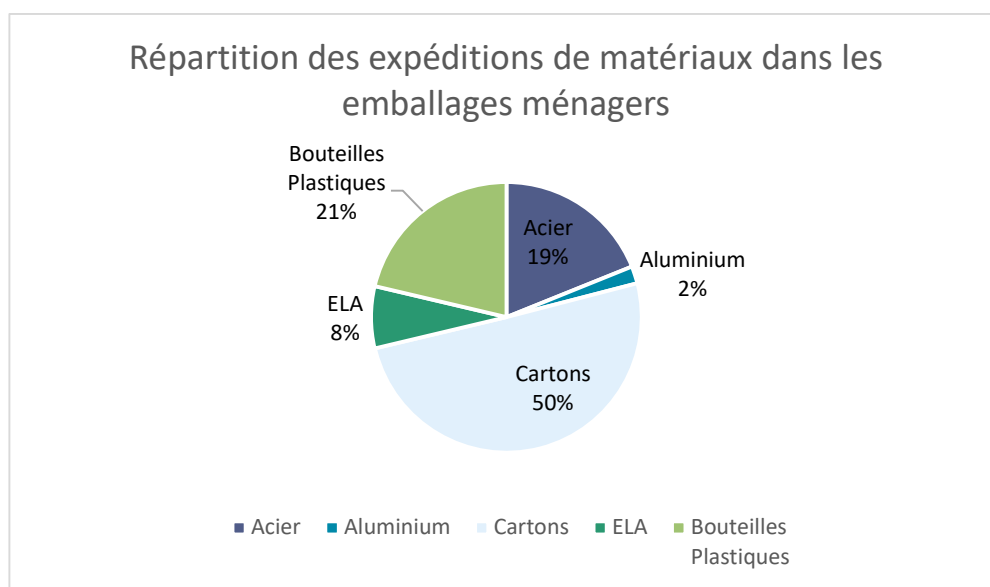


La collecte des déchets d'activités économiques, est réalisée uniquement sur la commune de Loches de façon hebdomadaire. Sur l'année 2021, elle a totalisé 310 tonnes de déchets assimilés (+5,8 % par rapport à 2021) et 50 tonnes de cartons, soit -1,9 % par rapport à 2021.

En 2022, on note que les tonnages des DNDAE ont augmenté avec une reprise des activités économiques et commerciales qui avaient été impactées par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Pour ce qui est des tonnages des cartons, ils restent sensiblement identiques à l'année 2021.

Répartition des matériaux collectés

La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs et bacs jaunes en 2022, en sortie du centre de tri, est la suivante :



Acier : boîtes de conserve, aérosols, canettes

Aluminium : boîtes de conserve, aérosols, canettes

Cartons : boîtes en carton et suremballages

ELA (Emballages de Liquides Alimentaires) : briques de lait et de jus de fruits

Plastiques : bouteilles et

Tous les matériaux progressent en 2022 par rapport à 2021 hormis pour le carton qui baisse significativement.

La vente des contenants de pré-collecte

Depuis la délibération du Bureau en date du 16 mars 2017, les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel.

Le bilan de l'année 2022 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant des commandes (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la Communauté de communes (en €)
	OM ¹	EM ²				
2022	1 000	1 915	343	82 892,00	53 545,00	29 347,00
2021	948	1095	293	86 746,75	50 780,00	35 966,75
2020	878	979	248	84 089,64	45 925,00	38 164,64
2019	636	734	234	47 540,37	33 832,00	13 708,37
2018	1 129	906	216	99 114,52	45 151,00	53 963,52
2017	428	364	133	41 328,41	21 677,00	19 651,41
De 2009 à 2016	2166	2263	1513	222 014,72	126 600,00	95 414,72

¹ Ordures Ménagères ² Emballages

En 2022, les ventes de bacs d'ordures ménagères (OM) ont progressé de 5,5 % et les ventes de bacs jaunes (Emballages) de 74,9 % par rapport à l'année 2021.

Quant à la vente de composteurs, celle-ci a augmenté de 17,1 % par rapport à 2021.

L'ensemble des bacs et des composteurs sont stockés à La Celle-Guenand avant d'être livrés aux 67 communes du territoire par les agents de la Régie. Ainsi, l'utilisateur ayant passé commande est contacté par la mairie de sa commune afin de récupérer son ou ses équipements commandés.

Par ailleurs, lorsque des bacs d'utilisateurs nécessitent une réparation (changement de couvercle, de roues, etc.), ce sont les agents de la Régie qui se rendent au domicile des personnes concernées, sur l'ensemble du territoire. Cette réparation est prise en charge, si et seulement, il s'agit d'un bac vendu par la collectivité (homologué) et si celui-ci à moins de 5 ans.

Chapitre 4 – La collecte en points d'apport volontaire

Organisation de la collecte en points d'apport volontaire

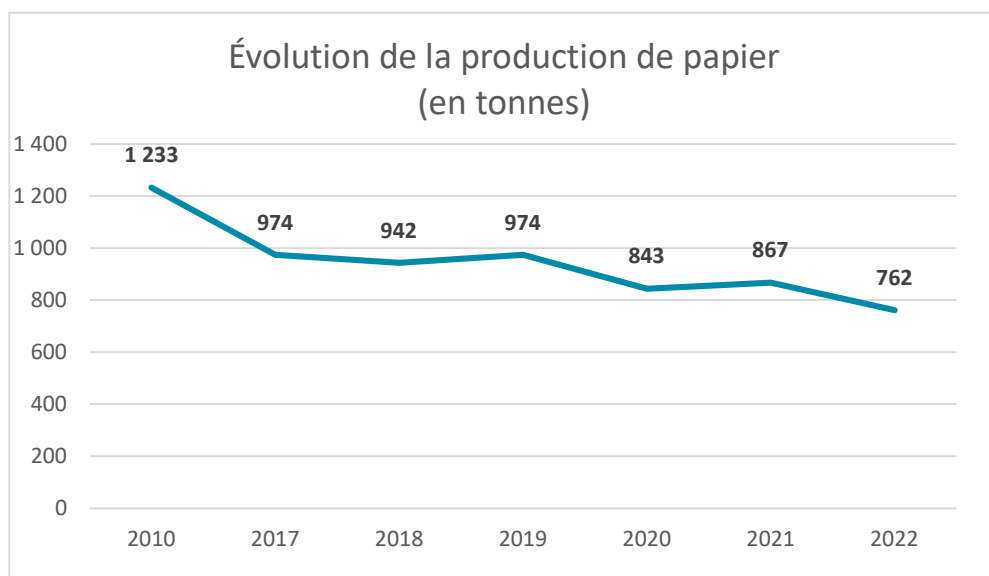
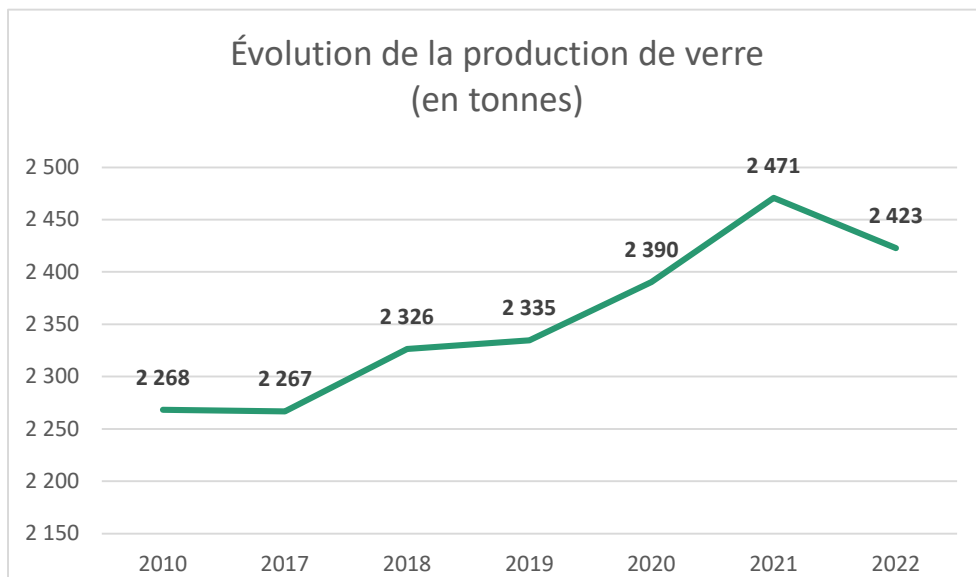
Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'organisation de la collecte des Points d'Apports Volontaires (PAV) est effectuée en régie sur l'ensemble du territoire.

Les PAV sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 3 ou 4m³ réparties sur l'ensemble du territoire. Le ramassage s'effectue en C0.5 avec un camion de 26 tonnes équipé d'une grue auxiliaire.

En 2022, le parc de PAV est composé de 216 colonnes à verre et 187 colonnes à papier réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Résultats 2022 des collectes en PAV

La collecte du verre et du papier



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2022

Verre

2 423 tonnes (- 2 % par rapport à 2021)
Contre 2 471 tonnes en 2021

Les performances de verre sont toujours excellentes comparées au niveau national.

47,4 kg par habitant en 2022
Contre 48 kg par habitant en 2021

Papier et journaux

762 tonnes (-12,1 % par rapport à 2021)
Contre 867 tonnes en 2021

On note une baisse sensible des tonnages de papier en 2022 probablement du au fait de la diminution des publicités papiers et de la distribution en 2022 d'un autocollant « stop pub » à apposer sur les boites aux lettres.

14, kg par habitant en 2022
Contre 16,8 kg par habitant en 2021

CHIFFRES NATIONAUX BILAN CITEO 2021

34 Kg de verre par habitant
15 kg de papier par habitant

Textile

Des conteneurs spécifiques pour la récupération des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie sont installés sur le territoire. La collecte est effectuée par différents prestataires pour le compte de l'éco-organisme ECO-TLC (Re_fashion) en charge du recyclage des textiles.

Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2021
44	182,5	-13,5 %

En 2022, les performances de textiles sont de 3,57 kg / habitant, contre 4,12 kg / habitant au niveau départemental et 3,76 kg / habitant au niveau national.



Chapitre 5 – La collecte en déchèterie

L'organisation des déchèteries

La communauté de communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire. Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte et contribuent à l'élimination des dépôts sauvages.

Elles sont gérées en régie sur le haut quai par un ou plusieurs agents.

Loches Sud Touraine a conventionné avec le SMICTOM d'Amboise et la Communauté d'agglomération du Grand Châtellerault pour permettre l'accès à ses déchèteries pour les habitants des communes de Céré-La-Ronde, Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse. Il s'agit de conventions payantes (9,88 € / passage en 2022).



Implantation des 8 déchèteries sur le territoire

Les horaires d'ouvertures

Horaires des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2018 – Changement au 1^{er} août 2022						
Horaires d'hiver : du 1 ^{er} octobre au 31 mars – Horaires d'été : du 1 ^{er} avril au 30 septembre						
Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	14h-17h (18h)	9h-12h30	9h-12h 14h-17h (18h)
Bossay-sur-Claise	9h-12h30	14h-17h (18h)	Fermée	14h-17h (18h)	Fermée	14h-17h (18h)
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Descartes	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Genillé	Fermée	9h-12h30	Fermée	9h-12h30	Fermée	14h-17h (18h)
Le Grand-Pressigny	14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)
Le Grand-Pressigny	14h-17h (18h)	Fermée	14h-17h (18h)	9h-12h30	Fermée	9h-12h30
Loches	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Nouans-les-Fontaines	Fermée	Fermée	9h-12h30	Fermée	Fermée	9h-12h30
Tauxigny-Saint-Bauld	Fermée	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	Fermée	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)

NB : Les usagers ne sont pas acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Les déchets acceptés

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart.

Tous les déchets seront triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux
- Déchets « plastiques durs »

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :

- Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour :

- Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches, Tauxigny et Descartes)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons) - Ampoules
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Electrique et Electronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchèterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ...)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules Nespresso
- Radiographies

Les modalités d'accès

Un nouveau règlement intérieur des déchèteries a été approuvé le 15 juin 2022 par le Bureau.

Une carte d'accès est attribuée gratuitement à chaque foyer et chaque entreprise qui en fait la demande. Elle permet l'accès aux 8 déchèteries du territoire.

La carte d'accès qui est délivrée aux particuliers est créditée de 20 passages gratuits pour une année civile.

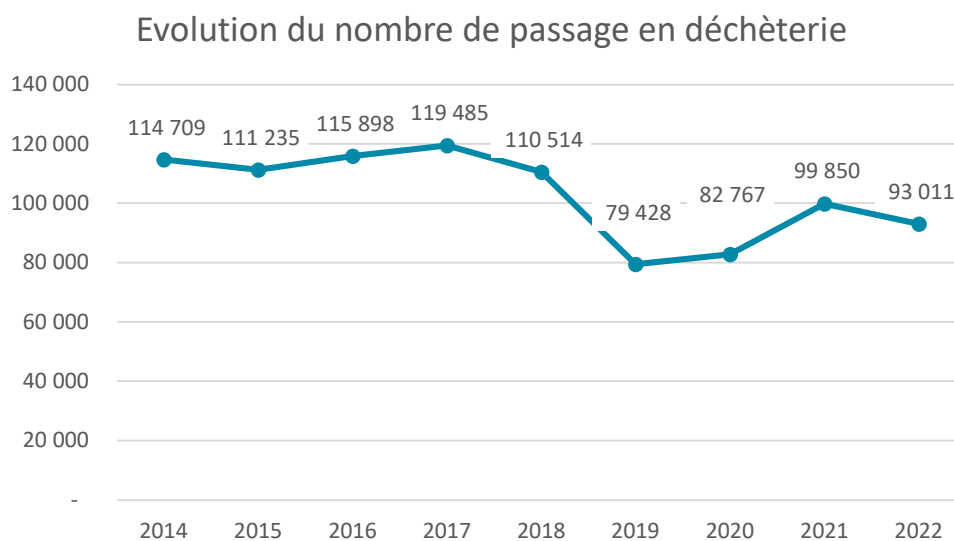
Par ailleurs, les entreprises sont facturées forfaitairement à hauteur de 11,00 € par passage, dans les limites des volumes indiqués dans le règlement.

En fin d'année 2022, ce sont 22 817 foyers (soit 95 % des foyers) qui sont dotés d'une carte d'accès en déchèterie ainsi que 605 professionnels.

Résultats 2022 des collectes en déchèteries

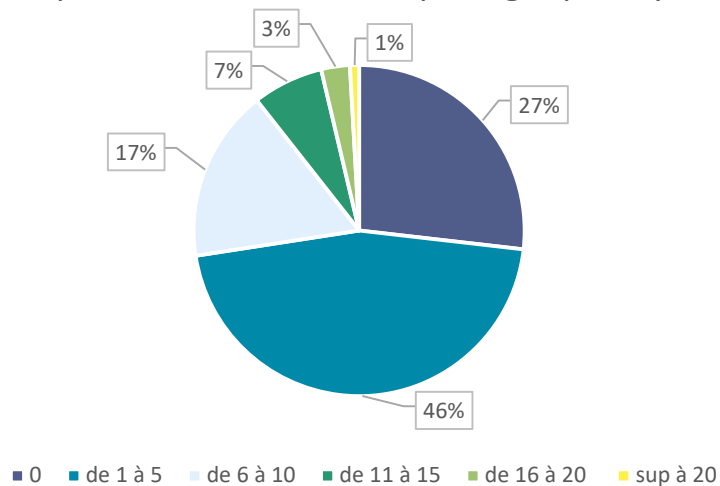
Fréquentations

En 2022, la fréquentation des déchèteries a diminué de 6 %.



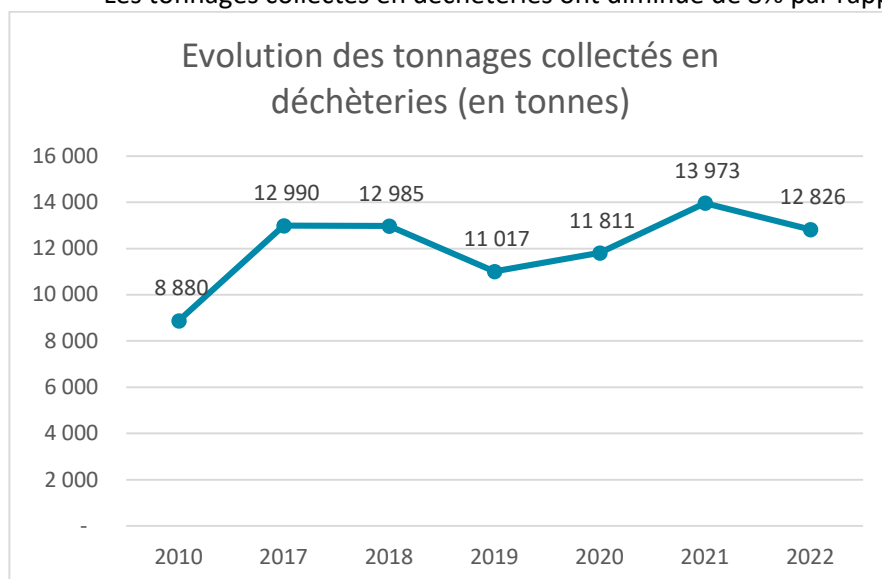
La répartition du nombre de passages par foyer est la suivante :

Répartition du nombre de passages par foyer



Évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries ont diminué de 8% par rapport à 2021.



LES QUANTITÉS DE DÉCHETS PAR HABITANT EN 2022

Déchèteries

12 826 tonnes en 2022
(-8 % par rapport à 2021)

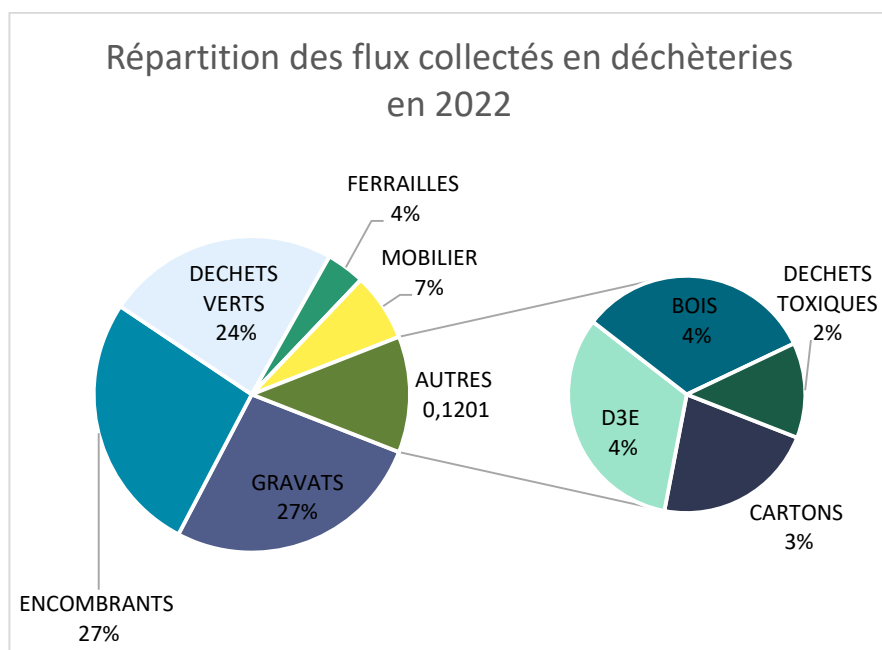
Les trois plus gros apports qui représentent près de 76 % des matériaux traités sont :

- Les déchets verts : 3 031 tonnes (- 13% par rapport à 2021)
- Les encombrants : 3 228 tonnes (- 13% par rapport à 2021)
- Les gravats : 3 428 tonnes (- 8% par rapport à 2021)

251 KG par habitant

CHIFFRES NATIONAUX
BILAN ADEME 2019

221 kg /habitant en déchèterie



La fréquentation et les tonnages sont en baisse en 2022. La sécheresse de 2022 explique cette baisse pour les apports de déchets verts. Pour ce qui concerne les autres déchets, l'inflation que connaît le territoire national pourrait expliquer une baisse de la consommation des particuliers et donc une diminution des achats et travaux effectués par les particuliers.

Malgré cette baisse, le tri des déchets en déchèterie est toujours l'une des priorités afin de limiter l'enfouissement (le tout-venant).

Ainsi, les tonnages des bennes meubles progressent de 28 %, et ceux des déchets valorisables tels que le carton, le bois et les plastiques augmentent également.

Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne

		Bossay-Sur-Claise (1)	La Chapelle	Descartes	Genillé	Le Grand-Pressigny	Nouans-Les-Fontaines	Tauxigny-Saint-Bauld	Loches
Fréquentation 2022		6 878	11 686	15 914	5 446	6 269	2 927	8 680	35 211
Comparaison avec la fréquentation en 2021		-19 %	-14 %	+2 %	-5 %	-13 %	-4 %	-5 %	-4 %
Déchets verts	Tonnage	224,00	427,00	633,00	130,00	146,00	44,00	227,00	1 151,00
	Coût en € HT/tonne	24,28	34,23	34,32	82,42	33,84	112,88	92,01	59,38
Comparaison avec les tonnages 2021			-22 %	-8 %	2 %	-25 %	-21 %	-24 %	-8 %
Tout-venant	Tonnage	352,00	575,00	476,00	183,00	199,00	105,00	225,00	1 112,00
	Coût en €/tonne	155,72	155,64	154,32	219,18	155,67	223,26	222,28	221,97
Comparaison avec les tonnages 2021		-23 %	-27 %	-21 %	+6 %	-26 %	+11 %	-5 %	+2 %
Gravats	Tonnage	245,00	567,00	737,00	109,00	160,00	58,00	258,00	1 294,00
	Coût en €/tonne	14,33	14,27	14,35	29,19	14,29	33,85	26,13	24,03
Comparaison avec les tonnages 2021		+3 %	0 %	-14 %	-13 %	-37 %	-8 %	-19 %	-1 %
Ferraille/Batteries	Tonnage	62,00	86,00	88,00	31,00	43,00	24,00	37,00	204,00
	Recette €/tonne	180,59	176,22	170,42	165,36	168,14	176,14	172,84	182,47
Comparaison avec les tonnages 2021		-5 %	-17 %	-13 %	-14 %	-23 %	-15 %	+43 %	-8 %
Bois	Tonnage			62,16		107,28	16,10	71,58	243,94
	Coût en €/tonne			76,84		123,72	93,28	94,10	94,19
Comparaison avec les tonnages 2021						-23 %	-10 %	+44 %	-4 %
Cartons	Tonnage	28,36	54,88	47,34	24,16	27,78	16,88	30,36	110,54
	Coût en €/tonne	303,04	236,50	233,50	183,19	263,08	182,58	182,81	183,54
Comparaison avec les tonnages 2021		-20 %	+4 %	-10 %	-11 %	-17 %	+5 %	+11 %	+12 %
DEEE*	Tonnage	53,26	79,04	78,34	27,99	41,64	20,80	35,91	163,91
	Recette €/tonne	83,82							
Comparaison avec les tonnages 2021		-13 %	-10 %	0 %	-13 %	-8 %	0 %	-2 %	-8 %
Mobiliers	Tonnage		159,65	213,28	50,07		34,00	81,14	387,78
	Recette €/tonne		37,80				37,80		
Comparaison avec les tonnages 2021			+413 %	+21 %	-9 %		+4 %	+5 %	+9 %
DTQD**	Tonnage	17,33	31,44	26,49	13,48	13,77	9,84	16,60	62,76
	Coût en €/tonne	348,29	364,73	376,79	698,10	403,08	696,90	364,89	360,33
Comparaison avec les tonnages 2021		0 %	+7 %	-6 %	-14 %	-7 %	-8 %	+8 %	+3 %

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ce sont des appareils électriques qui sont apportés en déchèterie tels que les téléviseurs, les congélateurs, les téléphones, etc.

** DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersé. Ce sont des déchets toxiques des ménages tels que les peintures, les filtres à huiles, etc.

(1) Les déchets verts de Bossay-sur-Claise sont stockés sur une plateforme sur le site pour être broyés une fois par an et récupérés par un agriculteur local. L'absence de pont-basculé ne permet pas de connaître le tonnage précis.

Chapitre 6 - Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement

Le traitement des déchets pour la Communauté de communes de Loches Sud Touraine s'articule en 2022 sur plusieurs sites.

Unité de traitement	Gestionnaire du site	Localisation
Installation de stockage de déchets non dangereux	Société COVED	Chanceaux-près-Loches (37)
Centre de tri	Société PAPREC	Seiches sur le Loir (49)
Traitement des déchets industriels	Société PROTEC	Nouâtre (37)
Traitement des déchets divers	Société PASCAULT	Descartes (37)
Traitement des déchets verts	Société COMPOGREEN	Descartes (37)
Traitement du verre	Société EVERGLASS	Châteaubernard (16)
Traitement du papier	Société NORSKE SKOG GOLBEY	Golbey (88)

Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Techniques utilisées
Centre de tri	Emballages ménagers (Em)	Tri manuel sur tapis roulant + Tri optique
Installation de stockage de déchets non dangereux	Ordures ménagères (Om) Encombrants, Gravats	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Traitement des déchets industriels	Déchets ménagers spéciaux	Élimination et valorisation
Traitement des déchets divers	Ferrailles, Batteries	Filière de recyclage
Traitement des déchets verts	Déchets verts des déchèteries	Filière de compostage
Valorisation du verre bouteille	Verre	Filière de recyclage
Valorisation des journaux magazines	Papier	Filière de recyclage

Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement (OM + DNDAE + refus de tri)	Traitement des emballages et cartons des AE	Recyclage du verre	Recyclage du papier
Tonnages traités pour le compte de la collectivité	10 120 t	1 800 t	2 423 t	762 t

Chapitre 7 – Plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Actions de prévention et communication :

Amélioration de la qualité du tri – Extension des consignes de tri :

Le lancement de l'extension des consignes de tri a été réalisé à compter du 1^{er} avril 2022.

À ce titre, il a été procédé au renouvellement de l'intégralité des supports de communication relatifs au tri :

- Création et diffusion d'un flyer explicatif distribué à l'ensemble des foyers avec le magazine communautaire, nouveau mémo tri, nouveaux stickers pour les bacs jaunes individuels et les PAV.
- Mise à jour de la signalétique sur les 700 PAV du territoire.
- Réalisation de 6 spots vidéo « *ensemble, gagnons la bataille du tri* », destinés aux canaux numériques communautaires.
- Habillage et mise en service du combi-tri et création d'affiches relatives à son passage dans les communes du territoire.
- Diffusion par mail d'un diaporama explicatif à l'ensemble des agents communautaires.

Il a été réalisé des animations dédiées exclusivement à l'extension des consignes de tri :

- En interne : 14 présentations ont eu lieu, dont 4 visioconférences qui ont permis la sensibilisation de 88 agents communautaires.
- Pour des publics relais externes à la CCLST : 4 rencontres ont permis de sensibiliser 281 personnes (agents du collège de Montrésor, agents de Val Touraine Habitat, agents de la crèche de Loches, et les secrétaires de mairies du territoire).
- Sur les marchés du territoire : 17 tenues de stands ont permis de sensibiliser 633 habitants (marchés d'Yzeures-sur-Creuse, Betz-le-Château, Ligueil, Bossay-sur-Claise, Loches, Cormery, Preuilly-sur-Claise, Le-Grand-Pressigny et Abilly)
- Bas d'immeubles et centre bourgs : lors de 47 tenues de stands, les animateurs ont rencontré 599 personnes
- À l'occasion de fêtes et foires du territoire : 4 stands ont été tenus où 334 personnes ont été rencontrées (le *Rallye du Patrimoine* à Loches, *Loches en Fête*, la *Fête des Plantes* du lycée Sainte Jeanne d'Arc de Loches, et la *Fête du printemps* du Liège).

3,1	Réalisation d'un guide de la manifestation éco-responsable	Nombre d'associations accompagnées / an	10	1	10%
3,2	Création d'un éco-label commerçant	Nombre de commerçants accompagnés	+25	0	0%
3,3	Accompagnement des entreprises dans une démarche éco responsable	Nombre d'entreprises accompagnées	+10	0	0%
3,4	Promotion d'éco gestes au travail	Nombre de livrets distribués	+200	0	0%
4,1	Favoriser l'éco exemplarité de la collectivité (CCLST)	Nombre de sites communautaires engagés dans la démarche	Tous	Inconnu	
		Nombre de directions engagées dans la démarche			
4,3	Réduction des déchets verts en espaces verts	Nombre de communes engagées	25	0	0%
5,1	Optimisation des collectes en PAV	Dotations en cobnes verre en PAV/habitants			
		Dotations en cobnes papieren PAV/habitants			
5,2	Optimisation et sécurisation de la collecte en PâP	Nombre points noirs à supprimer	-60%	-60%	100%
		Nombre de PR à aménager	-60%	-60%	100%
5,4	Optimisation et amélioration de la collecte du centre ville de Loches	Nombre d'utilisateurs des bcaux sensibilisés			
		Aménagements réalisés et retour des bacs jaunes			
5,7	Création d'une collecte d encombrants sur RDV	Nombre de collectes sur RDV	75	0	0%
5,8	Etude de mise en place d'une tarification incitative pour les particuliers et les gros producteurs	Réalisation de l'étude	OUI	NON	

Promotion de l'éco-consommation

Comme tous les ans, la saison estivale a été l'opportunité de présenter les différentes problématiques du service prévention, et notamment l'éco-consommation avec la mise à disposition de tutos et de recettes de produits à faire soi-même (ces fiches sont également téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes Loches Sud Touraine). Des stands ont été tenus sur :

- Les marchés de La Celle-Saint-Avant, Descartes, Ligueil, le Grand-Pressigny, Yzeures-sur-Creuse et Loches où 495 personnes ont pu échanger avec les animateurs
- Les bases de loisirs de Descartes, Chemillé-sur-Indrois et le Louroux où les animateurs ont rencontré 91 personnes.

En collaboration avec *Tzigane Habitat* et le service *Gens du voyage* de la Communauté de communes, 2 Ateliers « p'tites recettes » destinés aux gens du voyage se sont déroulés sur l'aire d'accueil de Descartes qui ont réuni 15 participants.

Sensibilisation à la réduction des biodéchets

Afin de réduire les biodéchets à la source, des actions de sensibilisation ont été menées :

- Deux rencontres autour du compostage partagé ont eu lieu à Manthelan et Betz-le-Château, ce qui a permis de sensibiliser 47 personnes.
- Des composteurs partagés ont été installés dans les communes de Manthelan (6) et Betz-le-Château (3).
- Deux animations mixte compostage/tri à Yzeures-sur-Creuse ont réuni 22 participants.
- L'évènement « À table ! » de Loché-sur-Indrois a réuni 30 personnes.

Sensibilisation jeune public

Des animations scolaires et en accueils de loisirs ont été réalisées sur le territoire :

- Deux animations qui ont permis de sensibiliser 45 collégiens au tri.
- Treize animations à destination de 246 élèves de maternelle et primaire pour les sensibiliser au tri, au compostage et/ou au recyclage.
- Neuf animations auprès de 157 enfants et adolescents afin de les sensibiliser au tri, au compostage, et au recyclage dans les ALSH et Services Jeunesse.

Sensibilisation en déchèterie

Sur l'ensemble des déchèteries du territoire, hormis celle de Nouans-les-Fontaines, 18 actions de sensibilisation au tri des encombrants et des déchets verts ont été menées auprès de 510 usagers.

Prêt de matériel à destination des communes, collectifs ou associations du territoire

Dans le cadre de 9 actions de « clean walks » (promenades propres) menées par des acteurs du territoire, Loches Sud Touraine a mis à leur disposition le matériel nécessaire tels que des pinces et des sacs. Cette mise à disposition de matériel de collecte de déchets est contractualisée par la cosignature d'une convention entre Loches Sud Touraine et l'organisateur de l'action menée.

Communication

Des messages de préventions et d'informations ainsi que les actions menées par le service prévention ont été relayés auprès du grand public via :

- Les canaux numériques et le magazine de la collectivité :
 - Le site internet
 - La newsletter « La Quinzaine ! »
 - La page Facebook
 - Le compte Instagram
 - Les mails aux communes
 - Le journal « en commun »
- Les organes d'information locaux et communaux :
 - La Nouvelle République
 - Loches actualité
 - Bulletins municipaux, panneaux d'affichages lumineux, sites internet, PanneauPocket (application téléphonique d'alertes locales) et pages Facebook des communes de Loches Sud Touraine

Au total, les animateurs de tri ont sensibilisé 3 571 personnes au cours de l'année 2022.

Chapitre 8 - Budgets et coût du service

Les dépenses de fonctionnement

Budget Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section de fonctionnement : détail des dépenses	
Libellés	Mandats émis
011 Charges à caractère général	5 263 391,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 186 436,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 095,00 €
65 Autres charges de gestions courantes	38 922,00 €
66 Charges financières	8 023,00 €
67 Charges exceptionnelles	31 589,00 €
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022	6 881 483,00 €

Le montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises en contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers se décline de la façon suivante :

PRESTATIONS	Société COVED/PAPREC	Société PASCAULT	Société PROTEC	Société COMPOGREEN	Société MEGAPNEU
Collecte des emballages	345 478,17				
Transport des emballages	245 971,45				
Tri des emballages	447 942,05				

Collecte des ordures ménagères	693 355,90				
Transport des ordures ménagères	94 971,67				
Traitement des ordures ménagères	1 295 225,15				
Transport et traitement déchèteries	595 668,48	385 286,24	82 263,35	53 822,58	14 150,61
TOTAL	3 718 612,87	385 286,24	82 263,35	53 822,58	14 150,61

En 2022, les dépenses relatives à la pré-collecte sont les suivantes :

- Achat de sacs de collecte jaunes : 42 630 € à la Société SOCOPLAST
- Achat de bacs de collecte pour la revente aux usagers : 96 826,50 € à la société ESE Environnement
- Achat de composteurs pour la revente aux usagers : 13 092 € à la société QUADRIA

Liste des contrats et conventions passés par la collectivité

Société	Prestation	Date de fin
COVED SAS	Collecte pour les déchets ménagers en porte à porte	31/12/2024 (mini) ou 2026 (maxi)
COVED SAS	Traitement des déchets ménagers en porte à porte	31/12/2022
COVED SAS	Collecte et traitement pour 4 déchèteries du Nord CCLST	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
PASCAULT SA	Collecte et traitement pour 4 déchèteries du Sud CCLST Collecte et valorisation de la ferraille pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
PROTEC SA	Collecte et traitement des déchets toxiques pour les 8 déchèteries du territoire	31/12/2022 (mini) ou 2024 (maxi)
ALLIAPUR MEGAPNEU	Convention pour le traitement des pneus en déchèteries	Tacite reconduction
CITEO	Contrat pour l'action à la performance, Condition de soutien pour la collecte séparée des déchets ménagers	30/06/2023
COVED SAS	Reprise des matériaux issus des emballages ménagers collectés en porte à porte	31/12/2022
PAPREC	Reprise des matériaux issus des emballages ménagers collectés en porte à porte	31/12/2023
NORSKE SKOG GOLBEY	Reprise du papier issu de la collecte des points d'apports volontaires	31/10/2024
VERALLIA	Reprise du verre issu de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2023
Eco-systèmes	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en déchèterie	31/12/2027
Ocad3e	Collecte séparée des lampes et des tubes néons	31/12/2027
EcoDDS	Collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers	31/12/2027
EcoMobilier	Collecte séparée du mobilier usager	31/12/2023
Re_fashion	Collecte séparée des Textiles	31/12/2023
Ecologic	Collecte séparée des Articles de Sports et Loisirs	31/12/2027
Corepile	Reprise des piles et des accumulateurs	31/12/2024

Les recettes de fonctionnement

Recettes du budget Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères

Section de fonctionnement : détail des recettes	
Libellés	Titres émis
042 Dotations aux amortissements des subventions	9 684,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	823 002,00 €
73 Impôts et taxes	5 844 641,00 €
74 Dotations, subventions et participations	622 896,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1 050,00 €
77 Produits exceptionnels	3 929,00 €
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2022	7 305 202,00 €

La revente des matériaux

Nom du repreneur	Matériau et soutien	Titre émis en €	Prix moyen rachat de matière en € par tonne
Emballage en porte à porte			
Coved négoce	Emballage acier	17 695,80	90,00 €
Coved négoce	Emballage aluminium	6 915,20	320,00 €
Coved négoce	Carton d'emballages (5.02)	26 95205	51,43 €
Coved négoce	Emballages plastiques	35 935,00	162,11 €
Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	487 998,55	
Verre et papier			
Saint-Gobain	Verre	53 768,74	22,12 €
Norske	Papier	101 568,53	137,03 €
Citeo	Soutien au recyclage du papier	43 872,19	
Déchèteries			
Pascault	Ferrailles et batteries	101 527,32	170,50 € (Ferrailles) 580,70 € (Batteries)
Coved négoce	Cartons (déchèterie)	26 845,47	77,39 €
Cyclia	Plastiques déchèteries	2 185,70	55,00 €
OCAD3E	Soutien D3E	41 984,34	
EcoDDS	Soutien DMS	5 210,52	
Eco mobiliers	Soutien pour le mobilier	35 007,60	

La section d'investissement

L'ensemble des investissements pour l'année 2022 a été retracé par le budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	503 270,00	117 178,73	379 252,00	6 839,27
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	27 240,00	0,00	2 760,00
	Total des opérations d'équipement	1 089 000,00	920 206,77	38 606,00	130 187,23
	Total des dépenses d'équipement	1 622 270,00	1 064 625,50	417 858,00	139 786,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	136 100,00	136 095,33	0,00	4,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	136 100,00	136 095,33	0,00	4,67
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 758 370,00	1 200 720,83	417 858,00	139 791,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	9 684,00	9 684,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 684,00	9 684,00		0,00
	TOTAL	1 768 054,00	1 210 404,83	417 858,00	139 791,17
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2022 sont déclinées ci-dessous :

DÉCHETÈRIES	Entreprises prestataires	Montant de la dépense en € TTC
Déchèterie de Descartes - Construction	Safege, Transterrassement Centre, ID Construction, Cornet, Besnault Bâtiment Frères, Berdot, Dubois Menuiseries, Bertucelli, Socotec, Travaux Publics des Pays de la Loire	880 621,11
Déchèterie de Descartes - 4 bennes	Gillard	24 858,00
Déchèterie de Descartes - contrôle d'accès	Gided	15 485,24
Déchèterie de Descartes - Télésopique Kramer	Dousset	46 800,00
Déchèterie de Descartes – 2 PDA	Gided	2 452,49
COLLECTE		
Colonnes aériennes papier et verre (x20)	Sulo	31 010,40
Conteneurs enterrés papier et verre (x2)	Sulo	15 640,44
PREVENTION		
Renault Master	Sodac des Nations	25 073,40
Aménagement du Renault Master	Richelieu	18 144,00

Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	254 000,00	254 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		254 000,00	254 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	99 100,00	163 236,51	0,00	-64 136,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	414 648,34	414 648,34	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00		0,00	
Total des recettes financières		521 748,34	577 884,85	0,00	-56 136,51
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		775 748,34	831 884,85	0,00	-56 136,51
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (1)	41 388,00			
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (1)	353 096,00	353 095,12		0,88
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		394 484,00	353 095,12		41 388,88
TOTAL		1 170 232,34	1 184 979,97	0,00	-14 747,63

Le résultat final de fonctionnement 2022 du budget annexe « Déchets ménagers TEOM » est un excédent de 696 011,26 € et le solde d'exécution final d'investissement 2022 hors restes à réaliser est excédent de 572 396,80 €. Cet excédent est de 154 538,80 € en intégrant les restes à réaliser (417 858 € en dépenses).

Vu l'absence de besoin de financement en section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2022 a été affecté au compte 002 recettes de la section de fonctionnement au budget primitif 2023.

Chapitre 9 – Suivis des sites d'enfouissements

Le site de La Celle-Guenand

L'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D.), d'une surface d'environ 12 ha, se trouve encadrée sur trois côtés par des champs cultivés et sur le côté ouest par un bois.

Le site, conformément à l'arrêté préfectoral n°18348 du 22/04/2008 est autorisé à stocker 8 000 tonnes de mâchefers par an, provenant de l'IUOM de Saint-Benoît-La-Forêt.

La date de prévision de fin d'exploitation était initialement prévue le 31 décembre 2014.

Cependant, au regard des quantités stockées annuellement, la préfecture avait accepté une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.

De 2002 à 2018, le site était autorisé aux transferts suivants :

- Déchets allant à l'incinération,
- Déchets allant à l'enfouissement,
- Déchets d'emballages ménagers,
- Verre et journaux magazines provenant des points d'apport volontaire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le site de La Celle-Guenand ne reçoit plus de mâchefers comme prévu par son arrêté.

En 2022, la Communauté de communes Loches Sud Touraine a lancé une consultation pour faire l'analyse chimique de la grave de mâchefer pour valider sa réutilisation en technique routière. Il en ressort qu'environ 40 000 tonnes sont valorisables et que 5 000 tonnes devront rester dans le casier.

Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de La Celle-Guenand est effectué par deux structures :

- Suivi de la qualité des eaux souterraines : Société BURGEAP
- Suivi de la station de traitement : SATESE 37

Le suivi

Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant.

La qualité du rejet est globalement correcte. Lors des analyses réalisées en mai et novembre, toutes les normes de rejet sont respectées.

La surface de stockage des déchets s'étend sur environ 4 hectares.

La station collectant les lixiviats, le débit entrant station est très dépendant de la pluviométrie.

Ce débit est important en période humide et est faible (< 1 m³/j) en période sèche. 337 m³ de lixiviats traités ont été rejetés au milieu naturel en 2022.

Lors des périodes les plus sèches, il n'y a aucun rejet sortie station. Les tests sont alors effectués sur l'effluent de surface, au plus près du point de rejet de la seconde lagune.

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements : une au printemps et une à l'automne.

Le site de Chanceaux-près-Loches

Historique et suivi 2022

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La qualité est conforme aux normes de l'arrêté préfectoral.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finitions. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.

En complément du bassin des lixiviats, il y a un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales,
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres),
- Lixiviats traités.

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement.

Le suivi mensuel des ouvrages (postes et station) est effectué par le service assainissement de Loches Sud Touraine.

Dépenses 2021 pour le suivi environnemental et l'entretien du site

Afin d'effectuer le suivi environnemental et l'entretien du site de La Celle-Guenand, les dépenses 2022 sont les suivantes :

- Société IANESCO pour les analyses des eaux : 2 675,97 € TTC
- Le Nain Vert pour l'entretien des espaces verts : 6 317,86€ TTC
- Suivi technique et électromécanique Service Eau et Assainissement : 2 527,20 € TTC
- Société ACANTHE pour les vérifications électriques : 288 € TTC.

Chapitre 10 – Projets 2023

Collecte

- Optimisation des tournées
- Poursuite de la suppression des points noirs (marches arrières notamment)
- Certains points de regroupement étant sous dotés de bacs ou bien, les plateformes étant non aménagées, le travail de concert avec les communes continuera en 2023 pour apporter des solutions adaptées
- Finalisation de l'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets

Régie de collecte – site de La Celle-Guenand

- Remise en état du pont-bascule
- Lancement du marché de sortie des mâchefers
- Remplacement de la grue sur le camion des PAV
- Lancement du marché pour l'acquisition d'une nouvelle benne Ordures Ménagères
- Lancement du marché pour modification du quai de transfert pour bennes FMA
- Lancement du marché d'achat de pneus pour véhicules de collecte
- Lancement des marchés pour la mise en place du tri à la source des biodéchets

Déchèteries

- Mise en place de la filière ecoDDS sur les déchèteries de Genillé et Nouans-les-Fontaines
- Création d'une plateforme béton à la déchèterie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin afin d'y entreposer des containers pour le stockage en intérieur des déchets spécifiques et électriques
- Réaménagement de la déchèterie de Loches : nouvelle signalétique permettant l'ajout d'une benne meuble, le déploiement de la filière Articles de Sports et Loisirs et mise en place d'une zone de réemploi
- Mise en place des bennes Eco-mobilier sur les déchèteries de Bossay-sur-Claise et Le Grand-Pressigny
- Déploiement de la filière Jeux et Jouets sur toutes les déchèteries
- Déploiement de la filière Article du peintre pour les déchèteries en convention avec EcoDDS
- Renouvellement d'un bungalow pour la déchèterie de Bossay-sur-Claise

Prévention des déchets

- Promotion du compostage individuel et partagé
- Lutte contre le gaspillage alimentaire en collectivités
- Poursuite de la sensibilisation à l'extension des consignes de tri
- Sensibilisation des usagers en déchèteries
- Animations sur les marchés et lieux publics
- Animations en établissements scolaires et accueils de loisirs